



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20240514-240514_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024

Publication : 23/05/2024



DELIBERATION N° 240514 _008

OBJET : FONCIER : CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT DES CONSORTS VENET

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE QUATORZE MAI à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2024

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Florence PAILLEUX - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Christian BLANCHARD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : René GRANGE à Marie-Christine BERTHOLLET - Thierry PONCHON à Cyril D'IPPOLITO - Corinne CHEVRON à Maryvonne MOUNIER - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Mickaël HATRON à David BOURKAIB - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Gérard HAEGY à Christine MONTAGNY - Yves GORD à Christian BLANCHARD.

Absente excusée : Aline CIZERON

Secrétaire élu pour la session : Michel FAURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Les consorts VENET sont propriétaires d'une maison d'habitation située sur la parcelle AD 124, Rue Pupier à CHAZELLES-SUR-LYON.

La Commune de CHAZELLES-SUR-LYON est propriétaire de la parcelle AD 154 (ancien site industriel SAMOV) située 19 Boulevard Etienne Perronet.

Lors de l'établissement du certificat de conformité des réseaux d'eaux usées par le Syndicat de l'eau et de l'assainissement Chazelles/Viricelles dans le cadre de la vente de la maison d'habitation des consorts VENET, il s'est avéré que l'écoulement des eaux usées de cette maison se fait en direction de la parcelle AD 154, propriété de la commune.

Afin de régulariser cette situation, il convient de constituer une servitude de passage des réseaux d'eaux usées et pluviales au profit des consorts VENET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la constitution d'un droit de passage, par la Commune de CHAZELLES-SUR-LYON (fonds servants) des canalisations d'eaux usées et pluviales au bénéfice des consorts VENET (fonds dominant).
- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge des consorts VENET ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance,
Michel FAURE

